



N°7

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 003-210301388-20260126-SUBVPORTEEGENER-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six

Le Vingt-Six Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

M. **de CHABANNES**. M. **BOUCHET**. Mme **QUATRESSOUS**.
M. **BRUNIAU**. Mme **CHERVIN**. Mme **SAVEY**. M. **FERBOS**.
Mme **AUBIN**. M. **GANTHER**. Mme **COLLANGE**. M. **BODIN**.
Mme **JEUNE**. M. **TALABARD**. Mme **MINARD de CHABANNES**.
Mme **PÉRICHON**. M. **HUSSON**. M. **BOUTONNAT**. Mme **MOUILLÈRE**.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. **ROUSSILHE**, pouvoir à M. **GANTHER**.

Absents :

- Mme **VAZ**,
- M. **MARTIN**.

Madame **Émilie MOUILLÈRE** a été élue Secrétaire.

**OBJET : DEMANDES
DE SUBVENTIONS
2026 – DE PORTÉE
GÉNÉRALE.**

Si pour certains programmes l'attribution de subventions s'avère assurée puisqu'ils entrent dans le cadre de partenariat classique, d'autres relèvent plus du domaine de l'aléatoire.

À ce titre, Monsieur le Maire suggère, dans le but de parfaire les plans de financement de chaque projet, qu'il soit d'ores et déjà mandaté pour solliciter toutes les subventions possibles sur les programmes d'investissement.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de toutes les instances et organismes - Europe, État, DATAR, Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes, Conseil Départemental de l'Allier, Chambre de Commerce et d'Industrie, Auvergne Rhône Alpes Entreprises, DRAC, autres organismes consulaires, Agence de l'eau Loire-Bretagne y compris les subventions exceptionnelles, sur les programmes d'investissement inscrits aux Budgets 2026.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de **CHABANNES**,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le
1-2 FÉV. 2026

Publié ou Notifié

le : 27 JAN. 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire

